

Avis voté en plénière du 24 avril 2018

Vieillir dans la dignité

Déclaration du groupe UNAF

Pour Raymond Radiguet, « *Tout âge porte ses fruits, il faut savoir les cueillir* ». Donner sens à cette citation, telle est la ligne directrice de cet avis d'interpellation pour vieillir dans la dignité.

Les préconisations explorent nombre de pistes : la prévention de la perte d'autonomie en amont par une action collective sur les facteurs de risque, le respect du « libre choix » entre le soutien à domicile de qualité ou l'accueil en établissement accessible et respectueux des personnes. Le groupe de l'UNAF se retrouve pleinement dans cette approche axée, en priorité, sur l'évaluation des besoins des personnes âgées dépendantes et de leur famille.

Il partage les préconisations de l'avis et retient que l'aide à domicile est centrale et ce d'autant plus que nombre d'enquêtes montrent un attachement des personnes âgées à rester à leur domicile le plus longtemps possible. Le groupe de l'UNAF souligne l'importance d'une revalorisation des forfaits pour les degrés élevés de dépendance. Au-delà des disparités territoriales, il faut relever le plafond des plans d'aide de ces personnes et viser le rapprochement des taux d'effort en fonction des niveaux de dépendance. L'enjeu, dès lors, est de mieux financer la qualification des personnels d'aide à domicile.

S'agissant de l'accueil en établissement, la question du reste à charge est essentiel et en lien direct avec le niveau des retraites. Le groupe de l'UNAF partage la nécessité de revaloriser le tarif soins. La segmentation des financements nuit à la prise en charge globale de la personne et nécessite l'ouverture d'un grand chantier.

Au rang des solutions alternatives, le groupe de l'UNAF tient à mettre l'accent sur le dispositif de l'accueil familial insuffisamment développé alors qu'il permet d'accompagner les personnes âgées avec un lien intergénérationnel.

Enfin l'accompagnement et le soutien des aidants familiaux sont pris en compte dans l'avis. L'aide aux aidants permet d'éviter des situations critiques et d'empêcher des solutions peu efficaces comme un placement en établissement par défaut ou une hospitalisation à répétition faute de solutions à l'extérieur. Le groupe de l'UNAF retient les propositions de soutien et d'accompagnement des aidants, telles le droit au répit et le baluchonnage. Il forme le vœu que l'expérimentation prévue dans la loi pour un État au service d'une société de confiance puisse voir rapidement le jour. Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.